DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 15	Suffrages exprimés : 12	Pour: 10 (09+01 procuration)	Abstention : 2	Contre : 0
------------------	-----------------------------------	---------------------------------	----------------	------------

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 15 février 2017 PRESENTS:

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR (procuration)
BAZINET Bernard	ABST	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
Patricia CHABOT- LALAY	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	ABST
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Yoann MARENDA

Chantal MOUTIER (procuration à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Mme Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE: Etienne BARTEAU

2017-10 : Demande de subvention de la MFR de Beynac-Cussac

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention du conseil d'administration de la Maison Familiale Rurale de Beynac-Cussac concernant une élève domiciliée sur la commune.

Considérant que cet établissement est un organisme de formation et d'enseignement. le conseil municipal, décide à la majorité d'octroyer une participation financière à hauteur de 80 €uros pour l'année 2017.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 mars 2017. Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Pierre PEYRAZA

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac

Affichage le 27/02/20

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE 024-212400162-20170223-2017_10-DE Regu le 09/03/2017